



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du :	Restreinte du vendredi 16 février 2024
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT –
Présents :	MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON –

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journée du 10 et 11 février

SENIORS – D1 POULE A

Rencontre 26484882 : SC ARTESIEN – OS ANNEQUIN

Réserves techniques d'ANNEQUIN non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/0

Amende de 30€ à ANNEQUIN.

SENIORS – D2 POULE B

Rencontre 26405187 : USA LIEVIN – US LESTREM

Réserves d'avant match de US LESTREM non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/1

Amende de 30€ à LESTREM.

SENIORS – D2 POULE B

Rencontre 26469328 : OLYMPIQUE LIEVIN / USSM LOOS (b)

Réserves d'avant match de LIEVIN non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/3

Amende de 30€ à LIEVIN.

FUTSAL – D2 POULE A

Rencontre 26949834 : FESTUBERT MELTING S. (b) – GIVENCHY FUTSAL

1^{er} forfait de GIVENCHY FUTSAL.

FESTUBERT MELTING bat GIVENCHY FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 25€ à GIVENCHY FUTSAL.

Match retour à HENIN KENNEDY.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire,
Marc TINCHON.